

APPEL A PROJETS 2019

« PASSERELLES VERS L'EMPLOI »

1° Description

Contexte et constats

Fort des expériences menées en 2018 sur le Département impulsant des réflexions et des démarches territoriales de rapprochement entre BRSA et acteurs économiques, le Département conforte sa volonté de tester de nouvelles pratiques d'accompagnement visant l'insertion professionnelle des BRSA. Pour ce faire, il est indispensable de se doter de nouveaux outils favorisant la synergie entre le public BRSA, le monde de l'entreprise et les acteurs de l'insertion.

L'ambition visée par le Plan de lutte contre la pauvreté et l'accent mis sur le volet professionnel du dispositif RSA est un enjeu pour 2019. D'autant plus qu'aujourd'hui encore, l'accès à la formation et à l'emploi pour certains publics (notamment ceux accompagnés dans des démarches sociales et socio-professionnelles), reste difficile.

L'objectif est donc d'agir à 2 niveaux, aux 2 extrémités de la chaîne : ramener les bénéficiaires vers une démarche d'insertion « professionnelle » et accompagner les partenaires économiques d'un territoire à une meilleure appréhension des publics au RSA afin de favoriser leur intégration. Il s'agit d'intervenir sur un territoire commun afin que tous ses acteurs (bénéficiaires, acteurs de l'insertion et économiques) prennent en compte leur co-existence, leurs spécificités et collaborent davantage.

Pour information et rappel : les BRSA sont accompagnés dans le cadre de leur contractualisation, par les équipes des 4 Directions Territoriales d'Action Sociale (DTAS) réparties sur le Nord, Centre, Sud-est et Sud-ouest du Département.

2° Axes de l'appel à projet et publics visés

2.1 Objectifs de l'action

→ Objectif global : Amorcer une remobilisation des BRSA dans leur démarche d'insertion professionnelle

→ Objectifs opérationnels :

Visant les BRSA participants :

- Favoriser la prise de confiance en soi comme levier du retour à l'emploi
- Valoriser les compétences transférables

- Favoriser une meilleure appréhension des codes et exigences de l'entreprise
- Favoriser la rencontre et les échanges directs avec des employeurs
- Aider le bénéficiaire à mieux appréhender la construction d'un réseau professionnel
- Renforcer la connaissance par le bénéficiaire de son bassin d'emploi local
- Accompagner à minima un groupe de BRSA sur chaque DTAS

Visant les partenaires économiques associés :

- Favoriser les rencontres, les échanges et les immersions en entreprise pour permettre un changement de regard
- Accompagner à de nouvelles habitudes permettant l'accueil et l'intégration de BRSA au sein des entreprises
- Conforter des liens et des coopérations engagés lors de précédentes actions
- Favoriser l'inter-connaissance entre partenaires économiques et sociaux sur un territoire

2.2 Publics visés et territoires d'interventions

Plusieurs groupes fermés d'une quinzaine de BRSA seront accompagnés sur plusieurs territoires (espaces urbains et ruraux couvrants les zones d'intervention des 4 Directions Territoriales d'Action Sociale). Chaque porteur de projet peut proposer d'accompagner **un ou plusieurs groupes** de BRSA et donc d'intervenir sur une ou plusieurs DTAS.

3° Modalités de l'opération et déroulement

3.1 Contenu

Le(s) porteur(s) de projet s'engage(nt) à intervenir à 2 niveaux : en accompagnant les BRSA (accompagnement collectif et temps individualisé) et en mobilisant des partenaires économiques. Il(s) sera(ont) amené(s) tout au long de l'action à tisser et maintenir le lien entre les BRSA accompagnés, les acteurs de l'insertion mobilisés (référénts insertion, DTAS et siège) et les partenaires économiques (entreprises, EPCI, ETT...)

A titre d'exemples :

Interventions auprès des BRSA participants :

- Développer la confiance en soi
- Travailler les codes de l'entreprise et les savoirs être
- Accompagner à l'utilisation des outils numériques adaptés à la recherche d'emploi
- Aider à la définition, à la mobilisation et à la mise en œuvre du projet professionnel
- Rencontrer et visiter des entreprises, découvrir de nouveaux métiers et des secteurs qui recrutent, mettre en place des immersions ...

Interventions auprès des partenaires économiques :

- Organiser des rencontres et des évènements avec des acteurs et/ou réseaux économiques existants, permettant de vrais échanges entre les différentes parties prenantes
- Permettre l'immersion des BRSA au sein des entreprises (prospection en fonction des projets professionnels des participants)
- Sonder les entreprises sur leurs besoins en main d'œuvre à court et long terme
- Capitaliser ces prises de contact et ce début de travail commun en lien avec les accompagnateurs emploi des DTAS

- Repérer et sonder les acteurs économiques sur leur volonté à s'impliquer à plus long terme dans une démarche de réflexion et d'action commune vers de nouvelles pratiques

3.2 Travail en collaboration

Il est à noter que les référents insertion et accompagnateurs emploi du Département seront associés tout au long de cette action. En effet, ils pourront être impliqués à différents niveaux : lors du jury de sélection, de la mise en place des actions, de la mobilisation des publics et durant toute la durée de l'action (informations collectives, entretiens tripartites, bilans intermédiaires et finaux). Ils pourront également participer de façon ponctuelle aux temps de rencontres avec les employeurs.

La 1^{ère} partie de l'action se veut être un temps de préparation et de co-élaboration entre le porteur de projet et les équipes des différents DTAS afin que chacun soit partie prenante tout au long de l'action. Ce temps est primordial dans la mise en œuvre de l'action et il en fait partie intégrante.

Une attention particulière sera portée au(x) porteur(s) de projet ayant déjà des partenariats économiques établis (adhésion à des réseaux, EPCI...) ou à ceux qui s'associeraient pour répondre à l'appel à projet (1 porteur spécialisé dans l'accompagnement des publics associé à 1 porteur du secteur économique).

3.3 Calendrier prévisionnel

Mai à juillet : Temps de préparation entre les porteurs de projets sélectionnés et les équipes des DTAS

Septembre : Mobilisation du public (informations collectives...)

Octobre à Décembre : Réalisation des actions avec les 4 groupes de BRSA

La fréquence et le rythme de l'action sera à préciser avec le(s) porteur(s) de projet.

3.4 Lieux d'intervention

L'action pourrait se dérouler sur des typologies de territoires différentes permettant de couvrir les territoires d'intervention des DTAS.

Le(s) porteur(s) de projet potentiels sont invités à se rapprocher des chefs de service Insertion des différents territoires pour identifier les besoins et les enjeux locaux :

DTAS Nord : Rémy SAPET : rsapet@ardeche.fr

DTAS Centre : Sylvie GAILLARD : sgaillard@ardeche.fr

DTAS Sud Est : André ARIOTTI : aariotti@ardeche.fr

DTAS Sud Ouest : Véronique DERRIEN : vderrien@ardeche.fr

Les groupes pourront être accueillis dans des locaux mis à disposition par le(s) prestataire(s) mais également se déplacer sur le bassin d'emploi, notamment au sein d'entreprises. Les frais de transport pourront être intégrés dans le budget des actions.

Une réflexion particulière est à engager et à décliner par le(s) porteur(s) de projet afin de prendre en compte et répondre aux problématiques de mobilité des participants.

4° Indicateurs d'évaluation de l'opération

Les actions seront évaluées :

- Par des indicateurs de résultats précis et quantifiables
- Par des indicateurs plus qualitatifs mesurant les effets sur le long terme

Ces indicateurs seront définis au lancement des actions.

5° Sélection des porteurs de projet

5.1 Critères d'éligibilité

Pour être éligibles, le projet, porté par le(s) porteur(s) de projet doit :

- Etre en mesure d'accompagner entre 1 et 4 groupes de 15 BRSA répartis sur 1 à 4 des DTAS
- Décliner des actions sur l'ensemble ou sur l'un des périmètres géographiques définis (DTAS)
- Effectuer une proposition d'action intégrant le volet Accompagnement de BRSA et Mobilisation de partenariats économiques
- Décrire les moyens techniques et humains affectés
- Annoncer le nombre prévisionnel de journées d'intervention et le programme prévisionnel
- Intégrer la collaboration avec les équipes insertion du Département durant l'action

Il peut être conjointement porté par une structure intervenant dans le champ de l'insertion et une structure intervenant dans le champ du développement économique ou tout acteur pouvant justifier de sa capacité à agir sur les deux axes de l'action (accompagnement de BRSA et mobilisation d'un réseau d'acteurs économiques).

En cas de co-portage, le dossier de candidature devra être cosigné par les deux structures et l'aide financière souhaitée devra faire état de la quote-part pour chacun d'entre eux.

5.2 Bénéficiaires visés par l'appel à projet

- Les organismes de formation
- Les associations et structures intervenants dans le champ de l'insertion ou du développement économique
- Les chambres consulaires

5.3 Critères de sélection

- Le caractère innovant des propositions formulées
- Le respect de l'objectif global de l'appel à projet
- La cohérence et la viabilité du projet

5.4 Modalités de sélection

Les dossiers de(s) porteur(s) de projet seront étudiés et sélectionnés par un comité de sélection composé de l'élue en charge de l'insertion, de chefs de service Insertion, d'accompagnateurs emploi du Département, de référents insertion, de la Directrice de la DASPI, de la cheffe de service et la chargée de mission insertion professionnelle du Service Insertion.

5.5 Soutien du Département

Le Département soutiendra le projet retenu par le comité de sélection, et sur décision de la Commission permanente du Conseil départemental, par une aide financière. Le montant de subvention par action ne pourra être supérieur à 15 000 euros par groupe de bénéficiaires sur chaque DTAS.

5.6 Calendrier et modalités de dépôt des dossiers

L'action devra se terminer le 31 décembre 2019.

Les dossiers de candidature sont à envoyer avant le 15 mai 2019 (inclus) par courriel à : mclaret@ardeche.fr

Si vous souhaitez avoir des précisions sur l'appel à projet, vous pouvez contacter : mclaret@ardeche.fr

5.7 Pièces à fournir

1. Présentation du Projet

- Fiche projet (descriptif et programme de l'action, zone d'intervention et lieux d'accueil, reformulation des enjeux propres au territoire d'intervention, moyens humains, objectifs chiffrés prévisionnels, outils d'évaluation de l'action)
- CV des intervenants
- Budget prévisionnel de l'action
- Calendrier de mise en œuvre incluant la fréquence des rencontres proposées aux groupes de BRSA
- Liste des partenaires économiques sur chaque territoire (EPCI, entreprises, fédérations professionnelles...)

2. Pièces administratives

- Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale avec la composition du Conseil d'Administration
- Bilans, comptes de résultat et rapports d'activité de l'association des trois derniers exercices comptables
- Relevé d'identité bancaire
- Copie des statuts de l'association signés par le Président

- Récépissé de déclaration à la Préfecture ou extrait du Journal Officiel
- Document du numéro SIREN/SIRET
- Plaquette de présentation de l'association/structure et tout document pouvant compléter ce dossier (articles de presse, programmes, etc...)